



Club d'Activités Subaquatiques de Blois

COMPTE RENDU REUNION DE COMITE DIRECTEUR DU 04 mars 2014

Présents : Rached JERIDI, Dominique CATROUX, Frédérique MICHEL-CHAGNOT, Pierre-Luc CHAUVELON, Eric MENNECART, Patrick LECOURT, Gilles CARRE

Excusés : Pascal BLANCHARD, Corine LELY Sylvie TULON

Non Excusé : Bruno LEVASSEUR

Invité : Annie GAUTIER

Le Président a proposé de coopter Annie parmi les membres du bureau.

Le comité directeur a voté oui à la majorité.

1 Compte-rendu de l'AG du CODEP 41 du 31/01/14 par Annie.

2 Point financier

3852 Euros sur le compte courant.

Quelques réflexions des adhérents : l'encaissement des chèques n'est pas assez rapide, c'est noté

Doit-on faire payer les fosses à l'avance, afin d'éviter les désistements de dernière minute et de bloquer une place ? L'ensemble de l'assistance est d'accord.

Proposition de lisser les coûts de fosse sur l'année.

Demande de subvention à faire ? il faut terminer puis présenter le projet associatif avant toute chose (Pierre-Luc planche dessus)

Subventions de la CNDS accordée seulement dans le cadre de la promotion de la plongée pour les femmes, les handicapés ainsi que pour les personnes de milieux défavorisés.

3 Point formation

Une formation EH1 a eu lieu (Bruno, Patrice et Patrick l'ont faite) : être E1 minimum et permet d'encadrer dans ses prérogatives d'encadrant les personnes handicapées sans handicap majeur (communication aisée et maintien du détenteur).

4 Point sur la réunion du 19 février avec le directeur de la piscine :

Etaient présents : Rached Jeridi et Eric Menecart

Le directeur a émis des souhaits quant au fonctionnement des clubs au sein de la piscine :

- Re-présenter le règlement intérieur ainsi que les conventions entre la piscine et les clubs à tous les DP
- Il souhaite un trombinoscope de tous les DP, la liste des adhérents de chaque club et le planning des DP : ceci pourrait être consigné dans le classeur à l'entrée de la piscine.
-
- Rappel concernant les bassins concédés aux clubs : le grand, le petit bassin est toléré (pas la partie enfant où il n'y a pas de surveillance).
- L'alarme est à 23h00
- Les horaires que nous utilisons mal, à nos dépend :

 - o Mardi : 21h30 – 22h30
 - o Jeudi : on arrive à 20h00 à la piscine, 20h15 dans les vestiaires et 20h30 dans l'eau

- Concernant le risque de chute sur les parties glissantes de la piscine, il n'y a pas de problème car les sols sont homologués aussi en fonction de leur capacité à évacuer l'eau assez rapidement et pas d'accident...
- La température de l'eau du grand bassin ressentie comme froide par de nombreux pratiquants est au-dessus de la réglementation.



Plongez sympa à Blois !

Club d'Activités Subaquatiques de Blois

- Il s'engage à revoir les contrats d'entretien du compresseur.
- La salle où nous faisons nos réunions peut être aménagée pour des cours à condition d'avoir du matériel amovible dans un placard mais tout le monde convient qu'il est difficile de faire cours dans une salle où il y a du passage aux heures de sorties du personnel qui emprunte le passage de ladite salle. A l'avenir, il va falloir trouver une salle de réunion pour le CASB.
- Une zone de communication est à notre disposition dans le hall d'entrée de la piscine et le club peut laisser de la documentation sous forme de flyers sur le comptoir des hôtesse d'accueil.

5 Point internet :

L'organisation des sorties est à faire sur internet avec une réservation possible des adhérents en ligne : un cahier des charges est en cours pour ce genre de logiciel (Pierre-Luc).

6 Point Matériel

- Etat des lieux à faire (inventaire et preuve d'entretien)
- Stage TIV le 23 mars (Gilles, Pascal) : besoin de coup de main, Dominique fait une fiche d'inscription.

7 Point sorties :

- Morlaix du 7 mai au 11 mai (Rached est l'organisateur et nous a remis un dépliant).
- Sorties fosses (1 tombe le dimanche de Pâques, la déplacer ?)
- Llançà restent 4 places
- Croisière Marseilles, personne : c'est passé en sortie individuelle (Annie)
- Sortie carrière : il serait bon de désigner un responsable par sortie

Questions diverses

- Connaitre la position du bureau sur la diffusion de la liste des adhérents aux membres du bureau, encadrant (comité directeur) = oui
- A l'extérieur du bureau = non
- Gestion des bouteilles des adhérents : quelqu'un qui a un bloc perso le met à la disposition du club. En contrepartie, le club paie le TIV et par cet intermédiaire, la réépreuve du bloc est repoussée à une périodicité de 5 ans au lieu de 2. Elle reste néanmoins à la charge du propriétaire. Seulement :
 - o Un contrat doit être établi entre le club et l'adhérent
 - o Il faut définir les blocs intéressants :
 - Les monos pas les bi
 - Tous les blocs entre 9 et 15 litres.

:

PROCHAINE REUNION DE BUREAU

Mardi 15 Avril 2014 de 19 h 30 à 21h à la piscine